



Syndicat CGT des personnels
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Paris, le 25 janvier 2010

Madame Laure de la Bretèche
Directrice Générale du CAS-VP
5, bd Diderot
75012 - Paris

CTP du 1/02/2010 – questions diverses – **Cœur de Paris / restaurants Emeraude**

Madame la Directrice,

La CGT vous demande de bien vouloir aborder lors de ce comité technique paritaire la question de l'ouverture le soir 7 jours sur 7 toute l'année de 5 restaurants émerauade du Centre d'Action Sociale (communication du 9 décembre 2009 de la Mairie de Paris) **et donc du devenir du Cœur de Paris et des personnels qui y travaillent.**

Pour notre organisation syndicale, ce nouveau service rendu aux SDF parisiens va nécessiter des créations de postes. **Nous préconisons un fonctionnement autonome à celui des restaurants dont ils vont utiliser l'infrastructure.**

Nous vous demandons donc dès le 1/02/2010 de nous faire connaître les restaurants concernés et le mode de fonctionnement envisagé pour ces structures que nous ne souhaitons pas voir gérer par le secteur associatif, mais bien par le CASVP :

- quels vont être les cycles de travail des agents qui vont y travailler ?
- quel est le nombre d'agents prévus par structure ?
- de quelle manière la sécurité des agents va t-elle être garantie ?

Pour la CGT, l'ouverture de restaurants « Cœur de Paris » devra se faire avec des agents titulaires et qualifiés, en nombre suffisant avec des garanties de sécurité et un régime indemnitaire en adéquation avec les missions difficiles qui vont leur être confiées.

Dernier point, nous demandons que les Permanences Sociales d'Accueil du CASVP soient les partenaires privilégiés de cette opération.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT du CASVP :
Jean-Michel LAGADEC

Copie Mme Olga TROSTIANSKY Adjointe au Maire chargée du CASVP